

## Plan d'actions 2018-2019

### L'innovation dans la continuité

Depuis 1979, les membres du COMEX ont conservé le souci de poser les actions nécessaires qui puissent leur permettre d'être à la hauteur des nouveaux défis qui se présentent dans l'exercice des examens des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire Eeyou Istchee Baie-James. Au cours des dernières années, des gestes concrets ont entre autres été posés en matière de transparence sur le processus général d'examen, pour favoriser une meilleure participation éclairée de la population affectée par les projets et, plus récemment, pour une meilleure prise en compte des changements climatiques dans l'analyse des projets soumis à la procédure d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Que ce soit en termes de disponibilité, de collecte et de traitement de données, d'approches méthodologiques ou simplement de la reconnaissance du phénomène, les nombreux défis que posent les changements climatiques sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et la complexité relative qui se manifeste dans l'ensemble du processus de leur prise en compte font en sorte que le COMEX poursuivra ce chantier au cours de la prochaine année (et probablement pour de nombreuses encore).

À l'instar de l'ensemble des régions du globe, la Baie-James subit actuellement les effets des changements climatiques qui se manifestent de multiples façons et à des intensités variables mettant à risque les populations et leur environnement ainsi que les divers projets de développement sur le territoire. Il va sans dire que la réalisation de nouveaux projets de développement sur le territoire de la Baie-James a également le potentiel de générer des impacts additionnels portant conséquences localement et globalement en termes de changements climatiques.

**Le COMEX examine aujourd’hui des projets qui persisteront dans le temps  
voire au-delà des projections climatiques disponibles actuellement**

L’année 2017-2018 a été l’occasion pour les membres d’aborder la question avec l’aide de spécialistes et d’aboutir à une approche de prise en compte des changements climatiques dans le cadre des examens des impacts sur l’environnement et le milieu social à la Baie-James à partir des meilleures connaissances disponibles actuellement. Cette année sera l’occasion de valider la portée et l’efficacité de l’approche adoptée récemment, et d’identifier les besoins qui émergeront notamment en termes de données, d’approches méthodologiques et de compréhension globale de la question climatique dans la conception des projets sur le territoire.

Enfin, mentionnons qu’une majorité des actions prévues au plan d’actions 2017-2018 ont été réalisées, et, parmi ces actions, certaines se poursuivront au cours de l’année 2018-2019.

Pour son nouveau plan d’actions 2018-2019, le COMEX a identifié les actions suivantes visant tout particulièrement à poursuivre et renforcer l’initiative visant une meilleure prise en compte des changements climatiques dans ses examens et à communiquer les différentes avancées du COMEX dans l’exercice de son mandat :

**1) Une meilleure intégration de la prise en compte des changements climatiques dans les examens**

**Action 1.1 :** Poursuite dans la mise en œuvre d’approches et de mesures visant la prise en compte des changements climatiques dans le processus d’examen des impacts sur l’environnement et le milieu social à la Baie-James.

**2) Communiquer les avancées du COMEX**

**Action 2.1 :** Diffuser auprès de l’ensemble des parties prenantes les mesures afférentes à la nouvelle approche du COMEX visant une meilleure prise en compte des changements climatiques dans le processus d’examen des impacts sur l’environnement et le milieu social à la Baie-James.

2.1.1 Rédactions d’articles ciblés

2.1.2 Participation à des conférences

**Action 2.2 :** Rédactions d’articles ciblés sur différents aspects reliés au mandat du COMEX

### 3) Actions à compléter initiées précédemment

- Action 3.1 :** Reddition de compte sur les délais associés aux examens sur une période à être déterminée et, selon les constats, identifier et mettre en œuvre des éléments de solution qui permettront de bonifier l'efficacité de l'ensemble du processus d'examen.
- 3.1.1 Rédiger un compte rendu sur cette action
- Action 3.2 :** Développer un protocole de traduction des documents au COMEX.
- Action 3.3 :** Poursuivre la collaboration du COMEX auprès du CCEBJ dans leur intention de produire un document d'encadrement destiné aux promoteurs.
- Action 3.4 :** Auprès du CCEBJ et lors de rencontres sectorielles : soulever l'enjeu et les conséquences reliés à la bonne terminologie crie utilisée lors des consultations ou à l'interprétation qui détourne parfois le sens des propos. Identifier les façons de développer ou préciser les termes en langue crie reliées aux examens.